

Procès verbal
Saison 2025-2026

**ENSEMBLE de
PV N° 756 du
28 mai 2026**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 21 mai 2026 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présents : Mmes BRAULT Annie - STRAPPAZZON Laurie

MM. BARATIER Thierry - BOULORD Jean Marc – CHASSIGNEU Guy – COCHARD Jean Luc -
MALLET Marc - MAZZOLENI Laurent- MONIER Patrick - MONTMAYEUR Marc - NURIT Fabien
- TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel -THEVENIN Cyril

Excusés : MM. BOURGEOIS Samuel - BUOSI Bernard- LOSA Jean Michel – SOZET Jean
Louis - VEYRET Bernard

Absent : Dr LABROSSE Alexandre

Assistent : Mme DA ROCHA Elisabeth – MM. CARRETERO Christophe – LAZAMI Fouad

ORDRE du jour :

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 2 avril 2026
2. Courriers et informations du Président
3. Rappel des Dates des différentes manifestations (Finales Coupes – médailles – Challenge C. Montpied - AG)
4. Groupe de travail - Réunions de début de saison
5. Organisation Finales des Coupes
6. Tarifs arbitrage
7. Nouveau Règlement intérieur de la CDA
8. Convention Megagence
9. Partenariat
10. Présentation tarifs et Prévisionnel District
11. Présentation des vœux par la Mission juridique
12. Questions diverses pour le 18/05/2026 au plus tard

Ouverture de séance à 18h30

Le Président débute ce Comité par une mise au point et un recadrage concernant l'attitude des membres élus face aux décisions prises par les autres commissions. Il exprime également son mécontentement face aux nombreux commentaires tenus, qu'il estime infondés et qui n'ont pas lieu d'être ! Tout cela doit cesser !

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 2 avril 2026

Il n'y a pas d'objections, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Courriers et informations diverses

Courriers :

- **Carte postale** de Martinique envoyé par **JF Touillon**, membre commission des terrains
- **Remerciements** de l'**UNSS** pour l'appui logistique du District lors du championnat de France de Football Lycées Garçons

- **Invitation** du club de **Liers** à leur soirée partenaires le 28 mai – Représenteront le District : MM.Cochard – Vachetta
- **Invitation** du club de **Cvl 38** à leur Assemblée générale le 29 mai – Représentera le District : M. Boulord
- **Invitation de Balmes NI** le 29 mai - Représenteront le District : MM. Giroud-Garampon – Truwant - Vachetta
- **Invitation** du club de **la Cote St André** à leur Assemblée générale le 3 juin – Remerciements
- **Invitation de la commission des arbitres** à la soirée des Majors le 5 juin
- **Invitation** du club de **Bouvesse** à leur Assemblée générale le 6 juin – Représenteront le District : MM. Boulord - Vachetta
- **Invitation** du club de **Pierre Chatel** à leurs 85 ans le 6 juin – Remerciements
- **Invitation** du club de **Unifoot** à leur Tournoi du 12 au 14 juin – Représentera le District : M. Cochard
- **Invitation** du club de **As Versau** à leur soirée partenaires le 19 juin – Remerciements (19 juin : cérémonie des médailles au District)
- **Invitation** du club de **Ecbf** à leurs 30 ans le 20 juin – Représenteront le District : MM. Giroud-Garampon – Baratier- Cochard - Vachetta
- **Invitation** du club de **Unifoot** à leurs 10 ans le 27 juin – Remerciements (27 juin AG de Ligue)
- **Invitation** du club de **La Murette** à leurs 80 ans le 27 juin – Représentera le District : Mme Brault (27 juin AG de Ligue)
- **Invitation** du club de **Usvo** à leurs 50 ans le 4 juillet – Représenteront le District : MM.Giroud Garampon -Truwant – Vachetta

- **Courrier** de **M. Vagneux** relate des faits de retard du coup d'envoi dû au non-respect du protocole par le club, la tablette n'ayant été remise à l'arbitre que 10 minutes avant le match malgré plusieurs demandes.
Comme les arbitres sont sanctionnés en cas de retard, il serait bien que les clubs soient également responsabilisés, notamment pour préserver de bonnes conditions d'accueil des jeunes arbitres. **Réponse a été apportée par M. Mallet**

- **Courrier** du club de **Liers** relate des faits non règlementaires de tournois amicaux.
« Alors qu'il reste encore 4 journées de championnat et que notre club est toujours en course pour une montée, nous avons découvert avec stupeur sur Instagram la composition d'équipe du FC B... sur deux matchs amicaux les 17 et 18 avril. »
Ces rencontres soulèvent plusieurs interrogations concernant la participation de joueurs sans licence senior et l'appartenance directe de joueurs d'autres clubs.
Concertation sera demandée par la commission d'Ethique

- **Courrier** du club de **St Siméon de Bressieux**, suite au match U17 du samedi 4 avril demande à discuter avec le District de l'investissement demandé aux clubs pour

avoir un arbitre alors que ce dernier donne le ton dès son arrivée par son comportement et par son attitude, souligne un Ras le bol. **Courrier à traiter par la CDA**

- **Courrier** du club **de St Marcellin** précisant leur nouvelle gestion comptable du paiement des arbitres. Contraire au Règlement District. Refusé.
- **Courrier du club USVO**, match contre Chirens, merci à la commission sportive de se rapprocher du club pour explication.
- **Courrier commun de 4 clubs** ½ finalistes Coupe Vétérans, souhait de calendrier différent, adapté à leur catégorie. Demande réflexion sur ce sujet pour la saison prochaine.
- **Courrier** du club du **GUC** – dénonce des propos grossophobes envers une de ses éducatrices venant d'un éducateur adverse d'un club de Savoie. Un signalement sur « J'Alerte » a été effectué. Transmis à la commission de Discipline
- **Courrier anonyme** signalant de nombreux dysfonctionnements d'un club affilié FFF / Manque de transparence dans la gestion financière, difficultés et irrégularités de gestion. Propos inappropriés, discrimination, situations préoccupantes. La gouvernance du club semble démissionnaire, aucune réunion de comité de direction etc.. demande au District d'engager des vérifications auprès de ce club au vu de la gravité des faits. Ce courrier a été adressé à la Ligue qui nous l'a remis. Courrier anonyme ne nous permettant pas d'engager une quelconque action.
- **Courrier de Mme P.** demande à qui doit-elle signaler des faits financiers répréhensibles de son club (même club que courrier ci-dessus). Réponse déjà apportée par le Président.
- **Courrier de relance de Mme B.** concernant son signalement du 27 mars – Vu par le président et par la Ligue
- **Courrier de la commission Futsal** : constat de vol d'un sac complet de dotation
- **Courrier de la FFF** concernant le déploiement de l'utilisation de l'outil et de l'accompagnement des clubs
- **Courrier du Secrétaire Général de la Laura** : en attente d'une proposition de candidature de Délégué pour les championnats régionaux. En réponse, Le District n'a pas de proposition à donner.
- **Candidature de K. Buchet** au poste d'observateur d'arbitre. **Validé par le CD**
- **Candidature de D. Kristo** au poste d'observateur d'arbitre. **Validé par le CD**
- **Candidature de N. Chaari** au poste de délégué de terrain. **Transmis à la commission de Délégation**
- **Désignations arbitres pour les finales de Coupes**

Proposition faite par la Commission des arbitres, **validée en Bureau** précédemment :

FINALES ADULTES

COUPE FABRICE MARCHIOL

Arbitre Central DJOUDER Mourad
Arbitre Assistant 1 GUERRIER Sébastien
Arbitre Assistant 2 ROUSSILLON Alain

CHALLENGE GROS BALTHAZARD

Arbitre central CLERET Dominique
Arbitre Assistant 1 MOREIRA Jonathan
Arbitre Assistant 2 VRIGNON Pascal

COUPE FEM MONIQUE BERT

Arbitre central KOUBAA Khalid
Arbitre Assistant 1 GUIRADO PATRICIO Nathan
Arbitre Assistant 2 AIT KHOUYA Radouane

COUPE FEM A8 DALMASSO

Arbitre central BARRATEAUD Dorian

VETERANS A 8 GRENOBLE

Arbitre central VILLARD Jonathan

VETERANS A 8 NORD ISERE

Arbitre central SOULA Marc

FOOT ENTREPRISE

Arbitre central BOUNOUARA Douadi

FINALES JEUNES**U18 FEMININES A 8**

Arbitre central BINTCHA BATEK Chris

COUPE DE L'ISERE U19

Arbitre central YAHIA Abdelkader
Arbitre Assistant 1 THEVENIN Cyril
Arbitre Assistant 2 RANGUELOV Siméon

COUPE DE L'ISERE U17 AGRICOLE

Arbitre central DENIS Dorian
Arbitre Assistant 1 LAURENT Thomas
Arbitre Assistant 2 ALMWAJEH Mohamad

COUPE DE L'ISERE U15 PIERRE DUBOIS

Arbitre central VERCELLY Léo
Arbitre Assistant 1 NASRI Denha
Arbitre Assistant 2 SIDIBE Abdoul

COUPE DE L'ISERE U15 DOMINGUEZ

Arbitre central PONCET Anais
Arbitre Assistant 1 REVIGLIONO Enzo
Arbitre Assistant 2 PARENT Léandre

COUPE FEM U15 A 8

Arbitre central VIAL Aaron

Liste actée par le Comité de Direction

INFORMATIONS DU PRESIDENT :**- Liste des heureux participants à la Journée Nationale des Bénévoles les 22 et 23 mai**

Ghafir Amina	As Grésivaudan
Dessarts Michel	Es Manival
Bernachot Sylvain	Us Corbelin

Faytre Bruno	Us Ro Claix
Marchal Daniel	Es Manival
Mercier Corinne	St Georges De Commiers
Pellissier Stephane	Tour St Clair
Noyelle Patrick	St Quentin Sur Isère
Hocquet Benjamin	Miribel
Hocquet Marjolaine	Miribel

Le Président informe que le guide du Bénévolat va être revu car les critères d'éligibilité à cet évènement entre autres sont très restrictifs

- **Interventions et débat** sur les captations et diffusions de vidéos lors de nos Finales
- **Compte rendu de l'ANPDF**
 - o AG Fédérale le 12 décembre 2026
 - o Beaucoup demandent à aggraver les sanctions disciplinaires dans les districts, beaucoup d'entre eux ont déjà doublé leurs sanctions
 - o Objectif des 500 000 licenciés
 - o Idée de transmettre les sanctions disciplinaires importantes aux communes, qu'en est-il de la CNIL ?
- **Compte rendu du collège des Présidents du 18 avril**
 - o Convention financière à signer avec la Ligue
 - o Le sujet du passage des formations d'éducateurs à l'IR2F de nouveau sur le tapis.
 - o Création de nouveaux postes de conseillers techniques départementaux aidés par la FFF. Le District écrira une lettre d'intention afin de proposer ce poste à notre éducateur sportif David Cazanove. Ce qui permettra peut-être de pouvoir ensuite embaucher un conseiller de développement.
- **Proposition de Labellisation par la commission technique :**

FC2A	ESPOIR
USVO	ESPOIR
VALLEE DE LA GRESSE	EXCELLENCE
2 ROCHERS	ESPOIR
US GIERES	ESPOIR

Le Comité valide cette liste

3. Rappel des Dates des différentes manifestations

29 mai	Finales Foot entreprise & seniors à 8 et Vétérans
30 mai	Finales Jeunes
31 mai	Finales Seniors
6 juin	Journée Nationale des Débutants
9 juin	Centenaire du District
18 juin	Challenge Claude Montpied
19 juin	Cérémonie des médailles
26 juin	Assemblée Générale à St Chef
27 juin	Assemblée Générale à la Ligue à Tola Vologe

4. Groupe de travail - Réunions de début de saison

Réunion le 16 juin – Participants / Le Président – Mmes Brault- Strappazon – MM. Boulord - Mallet

5. Organisation Finales des Coupes

PLANNING FINALES COUPES Seniors A 8 et ENTREPRISE & Coupes Vétérans Grenoble et Nord Isère Vendredi 29 mai 2026 à La Murette

HORAIRES	COUPES	EQUIPES
19H00	COUPE VETERANS A 8 GRENOBLE	PAYS VOIRONNAIS FC 1 / VALLEE DE LA GRESSE FC 1
19H30	COUPE ISERE SENIORS ET ENTREPRISE	TUNISIENS SMH 1 / ABBAYE US 1
20H45	COUPE VETERANS A 8 NORD ISERE	BILIEU FC 1 / LA TOUR ST CLAIR FC 1

PLANNING FINALES COUPES ISERE JEUNES (Garçons) et COUPE U15 et U18 FEMININES Samedi 30 Mai 2026 à SAINT MARCELLIN

HORAIRES	COUPES	EQUIPES
10H00	Challenge Festival Isère U13 : Défi Jonglage	BOURGOIN FC 3 / LA MURETTE 3
10H30	CHALLENGE FESTIVAL ISERE U13	BOURGOIN FC 3 / LA MURETTE 3
10H00	FEMININES U15 F A 8	BOURGOIN FC 1 / VALLEE DE L'HIEN 38 1
12H00	FEMININES U18 F A 8	BARBERAZ AS 1 / DEUX ROCHERS FC 1
14H00	CHALLENGE U15 A. DOMINGUEZ	EYBENS OC 4 / MOS3R FC 3
16H00	COUPE U15 Pierre DUBOIS	MISTRAL FC 1 / LA TOUR ST CLAIR FC 1
18H00	COUPE U17 CREDIT AGRICOLE	BOURGOIN FC 2 / GR. JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOMIEU 1

PLANNING FINALES COUPES ISERE SENIORS et FEMININES SENIORS et COUPE U19 Dimanche 31 Mai 2026 à LA MURETTE

HORAIRES	COUPES	EQUIPES
10H00	COUPE JEAN BAPTISTE DALMASSO FEMININES à 8	ENT. DOMENE CROLLES 1 / REVENTIN US 1
12H00	COUPE ISERE U19	LA TOUR ST CLAIR FC 1 / USVO GRENOBLE 1
14H00	CHALLENGE LUCIEN GROS-BALTHAZARD	GIERES US 2 / LAUZES FC 2
16H00	COUPE MONIQUE BERT FEMININES à 11	GUC FOOT FEMININ 2 / HAUTE TARENTEISE FC 1
18H00	COUPE ISERE SENIORS FABRICE MARCHIOL	LA SURE FC 1 / VILLENEUVE AJA 2

6. Tarifs arbitrage

Après prise de connaissance de cette proposition, quelques désaccords apparaissent. Il est alors décidé de la retravailler et de reporter son examen au prochain comité de juillet.

7. Nouveau Règlement intérieur CDA

Le Nouveau Règlement a été validé par la commission régionale des arbitres, il suscite toutefois quelques interrogations, quelques erreurs de réécriture, il est donc décidé de reporter sa validation au prochain Comité.

8. Convention MEGAGENCE

Une convention va être signée avec cette agence immobilière.

9. Partenariat

Besoin de retravailler nos conventions de partenariat, certaines se terminant fin juin. Le Président charge le trésorier de cette mission.

10. Présentation tarifs et Prévisionnel District

La présentation du prévisionnel est faite par M. Baratier, trésorier, les comptes sont équilibrés et il approuve la bonne gestion du District.

Les tarifs quant à eux sont présentés par M. Mazzoleni, commission juridique, quelques réajustements ont été apportés pour la nouvelle saison.

Les tarifs et prévisionnels seront publiés sur le PV spécial AG.

11. Présentation des vœux par la Mission juridique

Les vœux ci-après ont été revus :

- Article 2 : affiliation et administration des clubs
- Article 37 bis – Feuille de match informatisée
- Règlements de jeunes : Modification d'Horaires
- Championnat de jeunes
- Modification des créneaux horaires des jeunes - enquête sera faite lors de l'Assemblée Générale.

Ces vœux seront publiés sur le PV spécial AG.

12. Questions diverses

- M. Nurit interroge sur les sanctions possibles lors de fraudes sur certificat médical.

M. Vachetta explique que ces dossiers étaient traités exclusivement par la Ligue, depuis l'an dernier une directive de leur part permet de redescendre ces dossiers en District mais seule la perte de points par pénalité peut être appliquée selon si les matchs sont homologués ou pas, rien n'exclut que nous pourrions dans l'avenir rétrograder les équipes à des niveaux plus bas.

Séance clôturée à 21h35

Hervé Giroud-Garampon
Président

Elisabeth Da Rocha
Responsable Administrative



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 26 MAI 2026

PROCES-VERBAL N° 756

TRESORERIE

FORFAITS

FORFAIT SENIORS 5 DERNIERES JOURNEES

Du 18 au 25 mai

AMENDE 228€

SENIOR D3 / PHASE UNIQUE	B	537040 ST PAUL VARCES US 1
SENIOR D4 / PHASE UNIQUE	D	581931 UNIFOOT 2
SENIOR D5 / PHASE UNIQUE	F	520603 ST ANDRE LE GAZ AS 3
VETERANS A 8 NORD ISERE	C	582106 EYZIN ST SORLIN FC 31
FEMININES À 8 D1 / PHASE 2	A	581969 VALLEE DE L'HIEEN 38 1
FUTSAL INTERDISTRICT	A	582180 THONON AS 1

FORFAIT GENERAL SENIORS 5 DERNIERES JOURNEES

Du 18 au 25 mai

AMENDE 228€

SENIOR D5 / PHASE UNIQUE	E	553891 FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
FUTSAL INTERDISTRICT	A	565041 A.S. FUTSAL MOUTIERS 1

FORFAIT JEUNES 5 DERNIERES JOURNEES

Du 18 au 25 mai

AMENDE 124€

18 FEMININES A 11	A	508634 PAYS ALLEVARD FC 1
18 FEMININES A 11	A	581674 MOIRANS FC 1
18 FEMININES A 11	A	581969 VALLEE DE L'HIEEN 38 1
FEMININES U18F A 8 D1	A	553340 DEUX ROCHERS FC 2
U17 D2 / PHASE 2	B	512530 CHIRENS FC 1
U17 D2 / PHASE 2	C	518931 NIVOLAS V. CS 1
U17 D3 / PHASE 2	B	550854 PONT CLAIX FC 1
U17 D3 / PHASE 2	C	504338 GIERES US 2
U15 D1 / PHASE UNIQUE	B	541585 ST GEOIRE VALDAINE 1
U15 D4 / PHASE 2	E	581944 RO-CLAIX US 1
U15 D4 / PHASE 2	H	515256 CESSIEU AS 2
FEMININES U15F A8 D1	A	518931 NIVOLAS V. CS 1
FEMININES U15F A8 D1	A	581674 MOIRANS FC 1
FEMININES U15F A8 D1	A	581969 VALLEE DE L'HIEEN 38 1
FEMININES U15 F À 8 D2	A	551562 HAUTE TARENTEISE 1
U13 D2 / PHASE 2	E	551520 LAUZES FC 1
U13 D2 / PHASE 2	F	534255 ESTRABLIN 1
U13 D3 / PHASE 2	E	504823 MURETTE US 5
U13 D4 / PHASE 2	D	564225 VOREPPE FC 3
U13 D4 / PHASE 2	H	534255 ESTRABLIN 2
U13 D4 / PHASE 2	H	553433 ENT. CVL OND 2
U13 D3 / PHASE 2	D	581944 RO CLAIX (decision pv 755 Règlements)

FORFAIT GENERAL JEUNES 5 DERNIERES JOURNEES

Du 18 au 25 mai

AMENDE 124€

U13 D3 / PHASE 2

G

550795 RC BOUVESSE

FMI NON RETOURNEE

Du 18 au 25 mai

AMENDE 75€

Voir PV 756 Commission FMI.

CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

Relevé-club 9 en date du 4 mai 2026

544456	FC2A	564304	ES MISTRAL
565041	AS FUTSAL MOUTIERS		

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

POUR INFORMATION : SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.

E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	APPEL@ISERE.FFF.FR
ARBITRES	ARBITRES@ISERE.FFF.FR
DELEGATIONS	DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR
DISCIPLINE	DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR
FOOT ENTREPRISE	FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR
FUTSAL	FUTSAL@ISERE.FFF.FR
REGLEMENTS	REGLEMENTS@ISERE.FFF.FR
SPORTIVE	SPORTIVE@ISERE.FFF.FR
STATUT ARBITRAGE	STATUTSARBITRAGE@ISERE.FFF.FR
TERRAINS	TERRAINS@ISERE.FFF.FR
FEMININES	FEMININES@ISERE.FFF.FR
ETHIQUE ET PREVENTION	ETHIQUE@ISERE.FFF.FR

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	DISTRICT@ISERE.FFF.FR
PRESIDENT	HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR
VICE-PRESIDENT DELEGUE	JMLOSA@ISERE.FFF.FR
TRESORIER	TBARATIER@ISERE.FFF.FR
COMPTABILITE	COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	EDAROCHA@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	TBARTOLINI@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	MBENLAHRACHE@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	DCAZANOVE@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	JHUGONNARD@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE	HBENELHADJ@ISERE.FFF.FR



COMMISSION APPEL

Mardi 26 mai 2026 à 17h00

Procès-Verbal N°756

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : SCARPA Vincent, BLANC Aline, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck - représentant de la commission des arbitres.

Excusés: MOUMJID El Mostafa, EL RHAFARI Reda, PION Christophe, BERTHELET Éric, TRUWANT Thierry, BONNARD Christophe, BRAULT Annie, FERNANDES Carlos.

Note aux clubs

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

JARRIE CHAMP (512948) : Courrier nous demandant la présence supplémentaire d'une personne à l'audition du mardi 26 mai 2026 dans le cadre du dossier 25-26-47R. Accord vous a été donné par retour de mail officiel.

BIEVRE EST (565345) : Appel réglementaire

BOURGOIN JALLIEU (516884) : Courrier avec justificatifs nous informant des absences des personnes convoquées à l'audition du mardi 18 mai 2026 dans le cadre du dossier 25-26-46D. Ces personnes ont été notées comme excusées.

M. COELHO Paulo : Après avoir pris note de votre courrier concernant vos frais de déplacements à l'audition du mardi 18 mai 2026 dans le cadre du dossier 25-26-46D, la commission s'en tient aux frais de déplacement de l'adresse de votre domicile au D.I.F pour l'aller et le retour comme pour tout autre officiel.

Arbitre M. ROMDHANI Mondher : Appel disciplinaire

COMMISSION DISCIPLINE D.I.F : Informations suite à l'appel disciplinaire de l'arbitre M. ROMDHANI Mondher.

Arbitre M. ROMDHANI Mondher : Annulation de l'appel disciplinaire avant ouverture du dossier suite aux informations qui lui ont été données par la commission de discipline.

SEYSSINET (519535) : Courrier nous informant de l'absence d'une personne à l'audition du mardi 26 mai 2026 dans le cadre de l'audition du dossier 25-26-47R.

ARBITRE M. MORAUX Gabin : Courrier nous informant de la présence d'un membre de l'U.N.A.F. l'accompagnant à l'audition du mardi 26 mai 2026 dans le cadre du dossier 25-26-49D. Nous avons pris bonne note de votre courrier. Une réponse vous a été donnée par retour de mail officiel.

CONVOCACTION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Appel du club de **BIEVRE EST (565345)** en date du mercredi 20 mai 2026 contestant la décision prise par la commission des règlements dans son dossier n° 2526.244 lors de sa réunion du mardi 12 mai 2026, parue au P.V n°754 le vendredi 15 mai 2026.

Appel portant sur « appel de la décision mentionnée sur le PV n°754 concernant la rencontre de futsal nous opposant au club de Pays Voironnais Futsal »

APPEL RECEVABLE

Dans le cadre de la **procédure d'urgence**, l'audition aura lieu le mardi 2 juin 2026 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier n°25-26-45R : Senior, D2, poule A, du samedi 24 avril 2026, match n°53636973, LA MURETTE 2 / E.S MISTRAL 1

Appel du club de **E.S MISTRAL (564304)** en date du samedi 2 mai 2026 contestant la décision prise par la commission des règlements dans son dossier n° 2526.232 lors de sa réunion du mardi 28 avril 2026, parue au P.V n°752 le jeudi 30 avril 2026.

Appel portant sur « décision rendue de la réserve d'avant match »

La commission d'appel s'est réunie le mardi 19 mai 2026 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football dans la composition suivante MONTMAYEUR Marc – président, BRAULT Annie – secrétaire, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck –représentant de la commission des arbitres, SCARPA Vincent, EL RHAFFARI Reda.

Excusés : TRUWANT Thierry, BERTHELET Éric, PION Christophe, BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos.

Non convoqués au titre de la commission : MOUMJID El Mostafa, MAZZOLENI Laurent, BLANC Aline.

En présence,

Pour le club de **LA MURETTE (504823)**

M. DA SILVA Anthony éducateur / dirigeant responsable licence n° 2558618124

Pour le club de **l'E.S MISTRAL (564304)**

M. MECHATI Farouk éducateur licence n° 2558631668, régulièrement convoqué.

M. BOUSSADIA Lamine joueur n° 5 et capitaine licence n° 2519438844, régulièrement convoqué.

Pour la **COMMISSION DES REGLEMENTS DU D.I.F**

M. BOULORD Jean Marc, licence n°2538651242, président, régulièrement convoqué.

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif reçu) de M. KOUBAA Khalid, licence n° 9602533427, arbitre officiel de la rencontre, régulièrement convoqué.

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif reçu) de BLANC Maxime, licence n° 255862834, joueur n° 6 et capitaine du club de LA MURETTE, régulièrement convoqué.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Après rappel des faits et de la procédure.

Etant précisé, qu'il a été préalablement rappelé aux personnes présentes à l'audition leur droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que, prenant la parole pour le club de l'E.S Mistral, M. BOUSSADIA Lamine, capitaine de l'équipe, affirme que la réserve d'avant match a été saisie dans la précipitation, juste avant le début de la rencontre, et que, dans ce contexte, un modèle de réserve inadapté a été utilisé ; que les dirigeants du club se sont rendus compte de cette erreur qu'à la lecture du P.V, de la Commission des Règlements, lequel mentionnait, en réponse à leur réserve appuyée par un courrier, qu'un mauvais type de réserve avait été saisie.

Considérant que M. MECHATI Farouk, éducateur du club de l'E.S MISTRAL corrobore les propos de son capitaine.

Considérant qu'en effet, la réserve relative aux « joueurs ayant participé avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne disputait aucune rencontre le même week-end » a été cochée au lieu de celle concernant la « limitation du nombre d'équipiers supérieurs ».

Considérant que cette réserve a été contresignée par les capitaines des 2 clubs et l'arbitre.

Considérant que M. BOULORD Jean Marc, président de la commission des règlements, explique que sa commission ne pouvait dès lors que statuer sur la seule réserve enregistrée sur la FMI.

Considérant que M. BOULORD Jean Marc rappelle que les réserves peuvent être déposées par les capitaines dès la mise à disposition de la tablette, soit quarante minutes avant le coup d'envoi de la rencontre, comme il est rappelé de façon hebdomadaire dans le P.V de la commission F.M.I et qu'ainsi, aucune situation de précipitation n'aurait dû arriver et empêcher que la réserve soit correctement formulée.

Considérant que M. DA SILVA Anthony, éducateur et dirigeant responsable du club de LA MURETTE fait valoir que, même si la réserve avait été correctement formulée, celle-ci n'aurait pas abouti puisque son équipe avait bien respecté le nombre réglementaire de joueurs brûlés.

Par ces motifs, la Commission d'Appel **CONFIRME** la décision prise par la commission des règlements dans son dossier n° 2526.232 lors de sa réunion du mardi 28 avril 2026, parue au P.V n°752 le jeudi 30 avril 2026, à **savoir** :

RESERVE D'AVANT MATCH

DOSSIER N°2526.219 : La MURETTE - n°504823 / E.S MISTRAL - n°564304 : SENIORS – D2 – POULE A – MATCH n°53636973 du 26/04/2026.

Le club E.S. MISTRAL a écrit sur la F.M.I. : " pour le motif suivant : des joueurs du club MURETTE US sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. "

Le club E.S. MISTRAL a confirmé sa réserve par courriel le 27/04/2026.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club E.S. MISTRAL pour la dire recevable : Joueurs brûlés (Art. 22.2 du District Isère Football).

Considérant ce qui suit :

La vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club La MURETTE.

La dernière rencontre officielle de l'équipe La MURETTE - D1 contre ESTRABLIN a eu lieu le 26/04/2026

La dernière rencontre officielle de l'équipe La MURETTE – U20 R1 - POULE A contre SAONE FRANC LYONNAIS a eu lieu le 26/04/2026

Les deux équipes supérieures du club La MURETTE ont joué le même jour.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club E.S MISTRAL - n°564304

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

En outre

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F qui précise : Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du club de l'**E.S MISTRAL (564304)**

En application de l'article 182 des règlements généraux de la F.F.F qui précise : En appel, les frais de déplacement des représentants de la partie appelante restent à sa charge. Ceux nécessités par l'audition des autres personnes convoquées par la Commission sont imputés à l'appelant, si celui-ci n'a pas gain de cause total dans la décision.

Les frais de déplacement du club de **LA MURETTE (504823)** restent à la charge du club l'**E.S MISTRAL (564304)**

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Pour l'audition
Le président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour l'audition
La secrétaire de séance
Annie BRAULT

Pour le P.V
Le président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour Le P.V
La secrétaire de séance
Aline BLANC



COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 26/05/2026 à 18h30

Procès-Verbal N° 756

PRESIDENT DE SEANCE : - SABATINO Joseph

PRESENTS : KODJADJANIAN Jean Marie - SAINT - ALBIN Laurent --CUSANNO Stéphane - THEVENIN Cyril - HOCINE Halime

EXCUSES :

LAZAMI Fouad - LALO Aboubakar - VAGNEUX Luc - BOUAZIZ Djamel - CHAARI Hassen - MORE Claude - SOZET Jean-Louis – ABELA Stéphane - TANI Christophe. - DEHMANI Monia - HUERTAS Pierre - SPARAPANO Patrick -

CTDA - BEN EL HADJ Hakim

Mail CDA : arbitres@isere.fff.fr

RELEVE SANCTIONS CASE RAPPORT NON COCHEE SUR FMI

SEMAINE DU 11 AU 17 MAI 2026

MATCH N°55634853 – COUPE U17 CREDIT AGRICOLE / PHASE UNIQUE - GVHD 1 / ST MARCELLIN OL. 1 du 14/05/2026.

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. DENIS Dorian Jeune Arbitre District licence N°2546935198

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. GUINAND Mathys Jeune Arbitre District licence N°2547966492

Amende 25€ au délégué principal de la rencontre M. VACHETTA Michel licence N°2543017673

MATCH N°55381340 – FUTSAL INTERDISTRICT / PH 2 – POULE HAUTE - USBE 1 / AFK MONTMELIAN 1 du 17/05/2026.

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. AMANE Soufiane licence N°9604673215

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. YAHIA Hocine licence N°9604088486

EXEMPTION AMENDE 25€ SUITE DECISION CDA EN DATE DU 28/04/2026

MATCH N°55634853 – COUPE U17 CREDIT AGRICOLE / PHASE UNIQUE - GVHD 1 / ST MARCELLIN OL. 1 du 14/05/2026.

1er avertissement à l'arbitre officiel de la rencontre M. SIAUD Esteban District Jeune Stagiaire licence N°9602369307

NOTE AUX ARBITRES - ENTRAINEMENTS

Pour préparer au mieux la prochaine saison, Stéphane ABELA vous propose de le retrouver (comme pour la saison dernière) tous les mercredis et dimanches dans les Bois des Vouillants (Désert Jean-Jacques Rousseau).

Mercredi à partir du 10 juin 2026 à 19h

Dimanche à partir du 7 juin 2026 à 8h

Veuillez contacter **Stéphane ABELA** (tél : 06 88 33 03 41) si vous êtes intéressés et pour plus de renseignements.

Les entrainements à La Côte Saint-André sont suspendus.

CAISSE DE PEREQUATION

Seniors D1 à D3, U19 D1 et U17 D1

Séniors D4 et U19 D2

Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres. En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés.

- Virement vers le **20 du mois suivant**.

DESIGNATEURS CDA

Nom	Catégorie	Téléphone
BOUAZIZ Djamel	Seniors	06 21 31 09 49
CHAARI Hassen	Jeunes	06 46 41 36 44
VAGNEUX Luc	Futsal	06 30 34 44 39
THEVENIN Cyril	Accompagnant administratif (conseils et aide à la rédaction des rapports...)	06 07 23 89 63

COURRIERS DES CLUBS – COMMISSIONS - DIVERS

FC VALLEE DE L'HIEN : Lu et noté

FCVG : Lu et noté. Transmis au désignateur

PAYS D'ALLEVARD FC : Lu et noté

ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES AFRICAINS DE GRENOBLE : Lu et noté.

PAYS VOIRONNAIS FUTSAL : Lu et noté

Ouverture d'enquête :

- Absence de HA : Match MISTRAL 2 - GRENOBLE DAUPHINE, seniors D5
- Absence de l'arbitre G.I : Match U15D2 -DEUX ROCHERS 1 - MURETTE 3

COURRIERS DES ARBITRES

ECHINE A : CM reçu. Prompt rétablissement.

ANTOUARD S : Lu et noté. Transmis au désignateur

MAURIES P. : Lu et noté. Transmis au service compétent

CABARET Y : Lu et noté. Transmis au désignateur

FRECHAT L : Lu et noté. Transmis au désignateur

BENSAID A. : Lu et noté. Transmis aux désignateurs

CASTRO J : Lu et noté. Transmis aux désignateurs

RICHARD A : Bulletin médical. La CDA te souhaite un bon rétablissement

MAURIES P. : CM reçu. Bon rétablissement

AGENDA DES FUTURS EVENEMENTS DE LA CDA

STAGES DES ARBITRES

- Stage de début de saison (foot à 11) le 5 septembre 2026 de 7h30 à 17h30 à Voiron
- Stage de début de saison (futsal) le 12 septembre de 8h à 12h au district à Sassenage
- Stage de rattrapage (foot à 11) le mercredi 11 novembre 2026 de 7h30 à 17h30 au district à Sassenage
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 8h à 12 **D1/D2/AA**
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 13h30 à 17h30 **Jeunes + D3**
- Stage de mi-saison - 10 janvier 2027 de 8h à 12 **D4/D5**
- Stage des observateurs (dates à définir début de saison et mi-saison)
- Débriefing d'un trio arbitral (date à définir) D1/D2/AA/Observateurs

FORMATIONS D'AUXILIAIRES ARBITRES DE LA SAISON 2026/2027 :

- 12 septembre 2026 au district à Sassenage
- 19 septembre 2026 au club d'Estrablin
- 26 septembre 2027 au club de l'Isle d'Abeau

FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE (FIA) DE LA SAISON 2026/2027 :

- 25/26/27 août 2026 au district à Sassenage
- 10/17/24 octobre 2026 au club d'Estrablin
- 9/16/23 janvier 2027 au district à Sassenage
- 23/24/25 février 2027 au club de Chatte
- 27 mars et 3/10 avril 2027 au club de Crolles

Président de séance

Joseph SABATINO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 26 mai 2026 à 18H

Procès-Verbal N°756

Président : DUTCKOWSKI Yohan,
Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZZAR Samid

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2025-2026.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 30 ET 31 MAI 2026				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
FESTIVAL U13	BOURGOIN 3	LA MURETTE 3	BOUAT GERARD	/
U15 F A 8	BOURGOIN	VALLEE HIEN	MORE CLAUDE	/
U18 F A 8	BARBERAZ	DEUX ROCHERS	BEJUIT ANDRE	/
CHALLENGE U15 DOMINGUEZ	EYBENS 4	MOS3R 3	BOULORD JM MORE CLAUDE	/
COUPE U15 P.DUBOIS	MISTRAL	TOUR ST CLAIR	AHMED HEZAM ZINE BEJUIT ANDRE	/
COUPE U17 CREDIT AGRICOLE	BOURGOIN 2	GVHD	MORE CLAUDE HUGOT DANIEL	/
COUPE F A 8 JB.DALMASSO	ENT DOMENE CROLLES	REVENTIN	BEJUIT ANDRE	/
COUPE U19	TOUR ST CLAIR	USVO	MORE CLAUDE GIRARD VEYRET N	/
COUPE F A 11 M.BERT	GUC 2	HAUTE TARENTOISE	GIRARD VEYRET N MORE CLAUDE	/
CHALLENGE G.BALTHAZARD	GIERES 2	LAUZES 2	BOULORD JM HUGOT DANIEL	/
COUPE F.MARCHIOL	LA SURE	VILLENEUVE 2	HUGOT DANIEL BOULORD JM	/



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 26 mai 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 756

Président

: M. Mallet

Présent

: Mme Laurie Strappazon ; Marc Mallet

CONVOCATION

La Commission Ethique et Prévention recevra au District de l'Isère à Sassenage le **mardi 2 juin 2026 à 18h30** :

- Mr MAGALHAES PORTELA José FC BREZINS

Présence obligatoire sous peine de sanction.

CHALLENGE SPORTIVITE CLAUDE MONTPIED

A l'attention de toutes les équipes U17, U15, U18F et U15F

Pensez dès à présent de compléter vos fiches.

Pour rappel le règlement et la fiche sont sur le site dans l'onglet document puis Ethique et Prévention.

Pour les championnats en phase unique remplir la fiche sur toute la saison, pour les autres faire simplement pour la phase 2.

[Fiche sportivité à compléter ET à retourner avant le mardi 3 juin \(dernier délai\)](#)

CONVOCATION

La Commission Ethique et Prévention demande sous peine de sanctions à Mr JOMARD Alain Educateur, à Mr ESTEBAN Jérôme dirigeant et Mr REA Olivier tous membres du club de VEZERONCE HUERT, un justificatif pour leur absence à la convocation du 19 mai

La Commission Ethique et Prévention recevra au District de l'Isère à Sassenage le **mardi 26 mai 2026 à 18h30** :

- Pour l'équipe U13D2 de AVENIERE O, Mr FERNANDES COSTA Rui éducateur, ainsi que Mr PERRIER Christophe et Mr PIERRE Romain dirigeants de cette équipe
- Pour l'équipe U13D2 de VEZERONCE HUERT, Mr JOMARD Alain Educateur, ainsi que Mr ESTEBAN Jérôme dirigeant de cette équipe
- Mr REA Olivier arbitre de cette rencontre

La présence des Présidents de club est souhaitable.

Présences obligatoires sous peine de sanctions.

RECIDIVE CLUBS

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC MISTRAL GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AS GRENOBLE DAUPHINE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MAURICE EXIL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC NOYAREY

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O ST MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
E.S MISTRAL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 SEPTEMBRE 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
REVENTIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
21 Octobre 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US ABBAYE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
21 Octobre 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC SUD ISERE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
28 Octobre 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US GIERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
25 Novembre 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US SASSENAGE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
14 Janvier 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
24 Février 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PONT DE CLAIX

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
24 Février 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC 2 ROCHERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
17 MARS 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC CHIRENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
31 MARS 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ISLE D'ABEAU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
31 MARS 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST SIMEON DE BRESSIEUX SP

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
14 AVRIL 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC VALLEE DE LA GRESSE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
21 AVRIL 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
21 AVRIL 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S CASSOLARD PASSAGEOIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
C.A GONCELIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

OISANS (Seniors 1) ; GRENOBLE DAUPHINE (Seniors 1) ; ST MAURICE L'EXIL (U20 1)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2026

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 756 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON RECUES

Abbaye ; Eybens ; Eyzin St Sorlin ; Fc 2a ; Isle D'Abeau ; Jarrie Champ ;
Moirans ; Noyarey ; Seyssuellois ; St Lattier ; St Maurice Exil ; Tullins ; Uo
Portugal ; Vallee Du Guiers ; Villeneuve Aja

Liste non Validée

Batie Montgascon ;



COMMISSION F.M.I

Mardi 26 mai 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 756

Président : M. MALLET

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 18/05/2026 au 24/05/2026)

Vétérans A 8 Grenoble	Poule C	VER SAU A .S 31
Vétérans A 8 Grenoble	Poule D	TULLINS A.S 31
Vétérans A 8 Grenoble	Poule E	POISAT AM C 31
Vétérans A 8 Nord Isère	Poule A	RUY MONTCEAU US 31
Vétérans A 8 Nord Isère	Poule B	BAS BUGEY RHO 31
Vétérans A 8 Nord Isère	Poule E	ASCOL FOOT 38 31
Senior D2	Poule A	O VILLEFONTAINE 2025 3
Senior D4	Poule D	EYZIN ST SORLIN FC
U17 D2	Poule B	SASSENAGE U.S
U17 D3	Poule B	VILLENEUVE AJA
U17 D3	Poule D	ECHIROLLES FC 3
U15 D4	Poule D	MEYRIE FC
U13 D1	Poule A	ECHIROLLES FC
U13 D2	Poule C	ECHIROLLES FC 3
U13 D2	Poule F	ESTRABLIN
U13 D3	Poule F	ENT BONNEVEAUX LIERS
U13 D4	Poule H	ENT CVL OND 2
U13 D4	Poule H	ESTRABLIN 2
U12	Poule Haute	ECHIROLLES FC U12 21
18 Féminines A11	Poule Unique	MOS3R FC
Féminines U18F A8 D1	Poule Unique	DEUX ROCHERS FC 2
Féminines U15F A8 D3	Poule A	DEUX ROCHERS FC

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

MESSAGE IMPORTANT DE LA DSI

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous souhaitons vous rappeler l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables.

Ainsi, à compter du 31 mars 2026, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.17

Nous vous remercions par avance de bien vouloir relayer cette information auprès de vos clubs afin d'anticiper cette transition et d'assurer la continuité des usages dans les meilleures conditions.

Nos équipes restent à votre disposition pour toute question ou besoin d'accompagnement.

Bien cordialement,
La DSI

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents

La fiche synthèse pour la FMI

Une fiche aide FMI pour les arbitres

Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Nouvelle version FMI WebAPP

<https://fmi-core.fff.fr> (n'apparaissent que les matchs à domicile)

<https://fmi-core-compo.fff.fr>

Pour les matchs du dimanche

Préparation jusqu'au samedi 20h

Pour le club recevant : récupération des rencontres et des données entre le samedi 20 h et le dimanche 08H 00

H-50 minutes par le club recevant :

Ouverture de l'application FMI

Validation de la composition d'équipe par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-45 minutes

Vérification, ajustement et validation de l'équipes du club visiteur par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-40 minutes

Prise en main de la tablette par l'arbitre central

- Vérifie et complète si besoin les officiels et/ou bénévoles ayant des fonctions sur cette rencontre
- Choisit un mot de passe
- Valide les infos arbitre

H-35 minutes

- Vérification des licences par les capitaines (sur la tablette)
- Dépôt éventuel des réserves d'avant match
- Signatures d'avant match et consignes aux capitaines

H-30 minutes

- Echauffement des équipes et des officiels, le capitaine peut donner les consignes de l'arbitre pendant l'échauffement

H-10 minutes

- Rappel des équipes aux vestiaires

H-7 minutes

Appel et vérification d'identité des joueurs des 2 équipes par l'arbitre central et les capitaines (sur la tablette) Avec l'onglet contrôle des licences

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée

avant le début de la rencontre

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 26 mai 2026 à 19h00

Procès-Verbal N° 756

Président

: Patrick MONIER

Membre

: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

164. Rachais : lu, noté.

165. Air Liquide : lu, noté.

166. Vallée de la Gresse 1 : lu, noté.

CORRESPONDANTS

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Thierry BARATIER, 07.66.77.41.44, tbaratier@isere.fff.fr

RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA CFSE

La Réunion Plénière de la CFSE aura lieu **mercredi 10 juin 2026** au siège du District à 20h00. Toutes les équipes sont cordialement invitées.

COUPE DE L'ISÈRE

Finale : Tunisiens SMH (D1) – Abbaye (D2).

Vendredi 29/05/2026, 19h30. Stade Louis Jallud, route de la Zille, La Murette.

COUPES DE L'ISÈRE VÉTÉRANS FOOT À 8

Finale Grenoble : Pays Voironnais 1 – Vallée de la Gresse 1.

Vendredi 29/05/2026, 19h00. Stade Louis Jallud, route de la Zille, La Murette.

Finale Nord-Isère : Biliou 1 – La Tour St-Clair 1.

Vendredi 29/05/2026, 20h45. Stade Louis Jallud, route de la Zille, La Murette.

CHAMPIONNATS FOOT EN SEMAINE À 8, D1, D2 et D3

Rappel : Clôture des championnats D1, D2 et D3 le 01/06/2026 23h00. Tous les résultats non parvenus à la CFSE pour le 02/06/2026 18h00 ne seront pas pris en compte.

Championnat D1 Retard J04, 54851293. Rachais – St-Martin d'Uriage 1.

Jeudi 28/05/2026, 21h00. Meylan.

Championnat D1 Retard J10, 54851321. St-Georges-de-Commiers – Rachais.

Lundi 01/06/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Championnat D3 Retard J17, 54851506. Villard-Bonnot Grésivaudan – CEA Grenoble 2.

Jeudi 28/05/2026, 20h00. Villard-Bonnot.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL

L'Assemblée Générale d'été du District de l'Isère aura lieu **vendredi 26 juin 2026** à St-Chef.

Toutes les informations seront prochainement disponibles sur le site du District.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 26 mai 2026 à 18h00

Procès-Verbal N°756

Président : Christophe Carretero
Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

.....
Courriers :

- Gachet jacky : Lu et noté.
- Pays Voironnais Futsal : Lu et noté (FMI).
- Adem OFLAZ : Lu et noté.

SENIORS

Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

Poule haute:

Forfait général du club de l'AS Futsal Moutiers en date du 23/05/2026.

Pour rappel :

Tous les matchs en retards devront être joués avant les deux dernières journées de championnat soit avant la semaine 23. Tout forfait dans les 5 dernières journées de championnat (soit à partir de la Journée 9) sera amendé **228 €** (règlements du DIF)

FMI (feuille de match informatisée) :

Contactez la commission FMI (Marc Mallet) qui est toujours disponible pour toutes questions, informations et problèmes de tablette le jour du match.

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant. Pour tout problème de FMI contactez Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 26 mai 2026 à 15h00

Procès-Verbal N° 756

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN, Aline BLANC,

Excusés : Patrice GALLIN, Daniel HUGOT,

BON à SAVOIR

Nombre de joueurs "Mutation" : P.V. 717 - 718

Championnat U17 : P.V. 717 - 718

Match remis : P.V. 720

Match à rejouer : P.V. 720

RAPPEL des Règles du JEU U12 - U13 : P.V. 721 - 722

Participation à plus d'une rencontre : P.V. 726 - 727 - 728

ORDRE de PRIORITE pour désigner un ARBITRE : P.V. 732

Réclamation - Evocation : Art.187 des R.G. de la F.F.F. : P.V. 736

CRITERES obligatoires et conseillés de validation des tournoi : P.V. 736

AUTORISATION de TOURNOI : P.V. 740 - 741 - 742 - 743

GROUPEMENTS - FUSIONS - CHANGEMENT de NOM : P.V. 743

CHAMPIONNATS U19 - U17 : P.V. 745 - 746

DOUBLE LICENCE - PURGE SANCTION : P.V. 751

RESERVES de ce WEEK-END -

Y aurait-il un nouveau listing ?

Ces réserves sont naturellement irrecevables : mal formulées : (Art. 186.2 des R.G. de la F.F.F.)

Club : CHIRENS - n°512530 : *"pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 10 joueurs ayant joué plus de 1 matchs avec une équipe supérieure du club"*

CLUBS - FUSIONS

St ANDRE LE GAZ - n°520603 et La BOURBRE - n°550797 : Fusion validée par la Ligue AuRAFoot

Nom : Association Sportive St ANDRE BOUBRE en DAUPHINE

Club absorbant : St ANDRE le GAZ

E.S MISTRAL - n°564304 -et MISTRAL F.C. - n°539465 : Fusion validée par la Ligue AuRAFoot

Nom : MISTRAL F.C. GRENOBLE

Club absorbant : MISTRAL F.C

AUTORISATIONS TOURNOIS

clubs	niveau	date	règlement joint	validation
NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245	U13	30/05	oui	oui
CREMIEU - n°560408	U10 - U11	06/06	oui	oui
PONTCHARRA - n°580990	U15	06/06	oui	oui
CROLLES - n°517504	U12 - U13	30 - 31 / 05	oui	oui
MOIRANS - n°581674	U13 F - U15 F	06/06	oui	oui
MOIRANS - n°581674	U18 F	07/06	oui	oui
F.C.2A. - n°544456	U10	07/06	oui	oui
F.C.2A. - n°544456	U11	07/06	oui	oui
St MARTIN d'URIAGE - n°532637	U12 - U13	07/06	oui	oui
UNIFOOT - n°581931	Fem à 8	12/06	oui	oui
UNIFOOT - n°581931	U10 - U11	13/06	oui	oui
SUD ISERE - n°548244	U11	13/06	oui	oui
La BOURBRE - n°550797	U6 - U7	13/06	oui	oui
La BOURBRE - n°550797	U8 - U9	13/06	oui	oui
La BOURBRE - n°550797	U10 - U11	13/06	oui	oui
UNIFOOT - n°581931	U12 - U13	14/06	oui	oui
SUD ISERE - n°548244	U13	14/06	oui	oui
MOIRANS - n°581674	U10 - U11	20/06	oui	oui
VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821	U10	20/06	oui	oui
VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821	U11	21/06	oui	oui
MOIRANS - n°581674	U12 - U13	21/06	oui	oui
VERSOUD - n°504450	U11	12/09	oui	oui

RESERVES D'AVANT-MATCH

DOSSIER N°2526.254 : EYBENS 3 - n°546478 / St MARTIN d'URIAGE - n°532637 : U15 – D3 - POULE B – MATCH n°55347901 du 23/05/2026.

Le club St MARTIN d'URIAGE a écrit sur la F.M.I. : " pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club EYBENS OC (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match)."

Le club St MARTIN d'URIAGE a confirmé sa réserve par courriel le 25/05/2026.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club St MARTIN d'URIAGE pour la dire recevable : Joueurs brûlés (Art. 22.2 du District Isère Football).

Considérant ce qui suit :

La vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club EYBENS évoluant en U16 - R2 - POULE C, U15 - R1 - POULE B, U14 - R1 - POULE B et U15 - D1 - POULE B.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Aucun joueur brûlé

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club St MARTIN d'URIAGE - n°532637

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 2 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2526.255 : EYBENS 3 - n°546478 / St MARTIN d'URIAGE - n°532637 : U15 – D3 - POULE B – MATCH n°55347901 du 23/05/2026.

Le club St MARTIN d'URIAGE a écrit sur la F.M.I. : "..... pour le motif suivant : des joueurs du club EYBENS OC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain."

Le club St MARTIN d'URIAGE a confirmé sa réserve par courriel le 25/05/2026.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club St MARTIN d'URIAGE pour la dire recevable: Joueurs brûlés (Art. 22.2 du District Isère Football).

Considérant ce qui suit :

La vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club EYBENS évoluant en U16 - R2 - POULE C, U15 - R1 - POULE B, U14 - R1 - POULE B et U15 - D1 - POULE B.

➤ La dernière rencontre officielle de l'équipe U16 - R2 - POULE C contre ROCHE ST GENEST a eu lieu le 10/05/2026.

➤ La dernière rencontre officielle de l'équipe U15 - R1 - POULE B contre ANNECY le VIEUX a eu lieu le 09/05/2026.

➤ La dernière rencontre officielle de l'équipe U14 - R1 - POULE B contre ANNECY le VIEUX a eu lieu le 09/05/2026

➤ La dernière rencontre officielle de l'équipe U15 - D1 - POULE B contre St MARTIN d'HERES a eu lieu le 23/05/2026.

Sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 2 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER n°2526.192 : Club : St MARCELLIN - n°504713 – U19 – D2 – POULE HAUTE

➤ **La sanction pour trois matchs de suspension de terrain sera purgée lors des deux trois premières rencontres de championnat à domicile de l'équipe U19 - saison 2026 - 2027.**

DOSSIER n°2526.230 : Club : BOURGOIN-JALLIEU F.C. - n°516884 - Féminines U15 à 8 - D1

Match n° : 54646120 : BOURGOIN-JALLIEU F.C. – n°516884 / VALLEE de l'HIEU 38 – n°581969

Date du match : 23/05/2026

Coup d'envoi : 10 h 00

lieu : stade du TRIEVOZ

Adresse : EYZIN PINET

surface de jeu : herbe

La rencontre n'ayant pas eu lieu (forfait de VALLEE de l'HIEU 38), la sanction d'un match n'a pas été purgée

➤ **La sanction pour les deux matchs de suspension de terrain sera purgée lors des deux premières rencontres de championnat à domicile de l'équipe U15 Féminines à 8 - saison 2026 - 2027.**

DOSSIER n°2526.253 : Club : VILLENEUVE - n°533035 : équipe D3 - POULE A (saison 2025-2026)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat (saison 2026-2027) de l'équipe D3 - POULE A de la saison 2025-2026.

RAPPEL P.V. 732 du 02/12/2025 : DOSSIER N°2526.58 : Club : ABBAYE - n°520296 : Equipe : SENIORS - D5 - POULE A (saison 2025 -2026)

Considérant le forfait général de l'équipe ABBAYE - D5 - POULE A (saison 2025-2026)

La sanction de suspension de terrain de deux matchs ferme à l'encontre de l'équipe SENIORS - D5 - saison 2025-2026 n'est pas purgée.

La sanction est reconduite sur les saisons prochaines en cas d'engagement d'une équipe SENIORS - RESERVE.

RAPPEL P.V.270 du 09/09/2025 : DOSSIER 495 : Club : PAYS d'ALLEVARD - n°508634 - FEMININE à 8 - U18 (saison 2024-2025) : Le club PAYS d'ALLEVARD - n°508634 n'ayant pas engagé d'équipes Féminines U18 à 8 cette saison 2025-2026, la sanction est suspendue. Si le club venait à ré-inscrire une équipe Féminines U18 à 8 dans les saisons à venir, la sanction serait appliquée.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 26 mai 2026 à 14h00

Procès-Verbal N°756

Président : Michel Vachetta.

Présents : Michel Vachetta, Bernard Buosi, Claude Maugiron, Daniel Guillard.

Excusés : Gilbert Repellin, Annie Brault, Gérard Bouat, Dan Marchal.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il est fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot.net ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U12 - U13

Challenge Festival Isère:

A l'issue des deux plateaux de ½ finale, les clubs de la Murette 3 et de Bourgoin 3 sont qualifiés pour la finale du samedi 30 mai à ST MARCELLIN

La commission remercie les clubs de GIERES et BOURGOIN pour le prêt de leur installation.

Tableau des Montées et Descentes à la fin de la 2° phase :

2025 2026 FIN 2° PHASE	U13
-------------------------------	------------

D1	
Nombre d'équipes	27
Retour en D2 Equipe réserve	5
Descentes en D2	6
Maintien	16
Retour Critérium	8
Montées de D2	12

Total Equipes	36
D2 2° PHASE	
Nombre d'équipes	54
Montées en D1	12
Descentes en D3	12
Maintien	30
Descentes de D1	11
Montées de D3	13
Total Equipes	54
D3 2° PHASE	
Nombre d'équipes	72
Montées en D2	13
Descentes en D4	15
Maintien	44
Descentes de D2	12
Montées de D4	16
Total Equipes	72

Responsable : Daniel GUILLARD, TPH 06.87.34.22.88.

U15 A 11

FINALE CHALLENGE U15 Augustin DOMINGUEZ : Eybens 4 / MOS3R 3, Samedi 30 mai à ST MARCELLIN.

FINALE Coupe Pierre DUBOIS : Mistral Grenoble / La Tour St Clair, Samedi 30 mai à ST MARCELLIN.

Responsable : Bernard BUOSI, TPH 06.74.25.85.94.

U 17

FINALE Coupe Crédit Agricole : Bourgoin-Jallieu 2 / GP Vézeronce-Huert-Dolomieu, Samedi 30 mai à ST MARCELLIN.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38

U19

FINALE Coupe Noël Pilot : Tour St Clair / USVO Grenoble, Samedi 30 mai à ST MARCELLIN.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49.

SENIORS

FINALE COUPE MARCHIOL : LA SURE / VILLENEUVE 2, Dimanche 31 mai à LA MURETTE.

FINALE CHALLENGE LUCIEN GROS BALTHAZARD : GIERES 2 / LAUZES 2, Dimanche 31 mai à LA MURETTE.

Responsable : Michel VACHETTA : 0625253132.

VETERANS

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier.

FINALE VETERANS GRENOBLE : PAYS VOIRONNAIS / VALLEE DE LA GRESSE, Vendredi 29 mai à LA MURETTE.

FINALE VETERANS NORD ISERE : BILIEU / LA TOUR ST CLAIR, Vendredi 29 mai à LA MURETTE.

Responsable : Gilbert REPELLIN : 07/86/40/95/23.

Le président
Michel VACHETTA

Le secrétaire
Bernard BUOSI